



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

D - 20070020

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

Excusés :

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Base Sous
Marine. Déclassement du domaine public. Convention de
restitution d'un bateau monotype FMP. Signature.
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 16 novembre 1993 Monsieur Jacques GUERIN a fait don à la Ville de Bordeaux d'un bateau monotype FMP de 5,25 m, dénommé LOF II. Ce don était soumis aux conditions que ce bateau soit considéré comme patrimoine historique et qu'il soit entretenu et maintenu en état de naviguer par le Centre International de la Plaisance (CIPB).

Ces conditions ne pouvant plus être remplies du fait de la cessation des activités du CIPB, le donateur a proposé une demande de restitution de ce bateau.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au déclassement du Domaine Public et à signer la convention de restitution.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE RESTITUTION D'UN BATEAU MONOTYPE FMP DENOMME Iof II

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, agissant aux fins des présentes par délibération

d'une part,

Et Monsieur Jacques GUERIN représentant les ayant droits de Robert GUERIN domicilié – 6, avenue du Maréchal Lyautey 33120 Arcachon
d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par acte en date du 16 novembre 1993, M. Jacques GUERIN a souhaité faire don à la Ville de Bordeaux, au profit du Conservatoire International de la Plaisance, d'un bateau monotype FMP datant de 1924 de 5,25m de longueur.

Par délibération en date du 15 décembre 1994, le Conseil Municipal a accepté plusieurs dons et prêts conformément à une liste annexée à cette délibération dans laquelle figure le bateau de M. Jacques GUERIN.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux, dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire International de la Plaisance devait s'engager à considérer ce bateau comme patrimoine historique, l'entretenir et le maintenir en état de naviguer.

Le Conservatoire International de la Plaisance Ayant cessé son activité, le bateau monotype FMP ne peut plus assurer sa fonction de patrimoine historique.

Dans le but de préserver sa qualité historique Monsieur Jacques GUERIN a demandé à la Ville sa restitution par lettre afin de pouvoir le mettre à disposition d'une association dont le but est la préservation et la restauration d'embarcations historiques du Bassin d'Arcachon.

Les conditions prévues dans l'acte du 16 novembre 1993 n'étant plus remplies rien ne s'oppose à la demande de restitution.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

D'un commun accord il est mis un terme à la donation avec charges consentie à la Ville de Bordeaux par M. Jacques GUERIN par convention du 16 novembre 1993.

ARTICLE 2 :

La Ville de Bordeaux restitue, en pleine propriété ; le bateau monotype FMP dénommé LOF II à M. Jacques GUERIN

ARTICLE 3 : Conditions financières

Cette restitution est consentie sans condition financière ni indemnité

ARTICLE 4 : Renonciation à recours

Les parties renoncent mutuellement à tout recours au titre des travaux de restauration du bateau et s'estiment remplies de leur droit.

ARTICLE 5 : Frais

Les frais d'enlèvement et d'acheminement du bateau resteront à la charge de M. Jacques GUERIN ainsi que toutes les formalités nécessaires si de besoin.

ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir,

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour M. Jacques GUERIN – 6, avenue du Maréchal Lyautey – 33120 Arcachon

Le

Le Maire,

M. Jacques GUERIN